



**PROCÈS-VERBAL BUREAU FÉDÉRAL
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 11 Juillet 2023 à 20h00 en téléconférence**

Membres ayant participé à la réunion : Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

À 20h05, il est constaté la présence de 7 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Appel

Appel 076001 - Les Huskies de Rouen contre la décision de la CFS du 20 juin 2023

Le Bureau fédéral, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation, et considérant que :

- un joueur ne figurant pas sur la liste définitive ne pouvait pas participer aux rencontres de Division 1 baseball D1A41 et D1A42 conformément à l'article 30.04.03.02 des RGES baseball ;
- le club de Rouen a remis une liste définitive sur laquelle le joueur en question ne figure pas ;
- l'article 30.03.02 a seule vocation à définir la notion de « jouer une rencontre » aux fins d'application de l'article 30.03.01 relatif à l'appartenance à un championnat, notion sans lien avec le cas d'espèce ;
- la notion de « participation à une rencontre » ne saurait être réduite à la seule entrée en jeu d'un joueur, sauf à nier toute incidence des joueurs remplaçants sur la stratégie d'une équipe et donc sur le déroulement d'une rencontre et qu'en étant assis sur le banc des joueurs, présent sur le roster et inscrit sur la feuille de match, un licencié titulaire d'une licence compétition baseball, prend part à la rencontre, au même titre que tout joueur remplaçant.

Décide de confirmer la décision de la commission fédérale sportive du 20 juin 2023, appliquant au club 076001 - Les Huskies de Rouen une pénalité financière de 150€ et une défaite par pénalité pour chacune des rencontres de Division 1 baseball, D1A41 et D1A42, conformément à l'article 30.09 et à l'annexe 2 des RGES baseball.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h40. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire Général